



MAITRES HORLOGERS A GENÈVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

C.I.S.E.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

GENEVE LE CAIRE R.C.C. 12633

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT et de la Société Suisse - Egypte

Organe Officiel des Sociétés Suisses

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

S.M. LE ROI A DAIGNÉ INVITER LES QUILLEURS SUISSES A INCHASS, LUMIERE D'EGYPTE

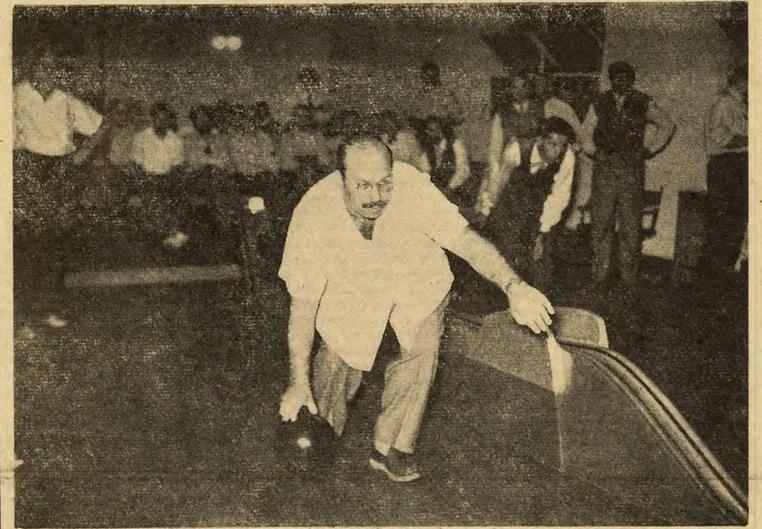
Le départ Dimanche 27 avril, un car emmenait au Caire une vingtaine de joueurs, accompagnés de leurs dames, qui, sur l'invitation de Sa Majesté le Roi, se rendaient au Domaine d'Inchass pour un match à l'occasion de l'inauguration du pont des quilles.

A 4 heures, trois cars de service du Palais vinrent se ranger au Métropolitain et transportèrent tous les participants au Domaine de Sa Majesté. Des tentes sont mises à la disposition des quilleurs, tandis que les dames sont logées dans un pavillon. Quelle aubaine pour tous ces maris qui, pour une fois, pourront faire ce que bon leur semble, sans entendre leur

qu'il élimine toute discussion relative aux bandes. Le bruit du retour des boules est complètement supprimé par l'adjonction de bandes de caoutchouc de couleur noire au chemin de roulement. Deux signaux lumineux rouges apparaissent dès qu'un des quilleurs sort de son abri pour relever les quilles. De plus, ils sont en communication téléphonique avec les joueurs.

Face aux ponts, et assez en arrière, pour dégager complètement les pistes de lancement, un très confortable canapé de forme semi-circulaire permet aux joueurs de suivre le jeu et de se reposer en attendant leur tour.

L'éclairage, diffusé par des lampes opalines et fluorescentes nous pouvons affirmer que les propos pétillants de malice et d'esprit, nous parvenaient directement du centre de la grande table, et que la plus charmante gaieté n'a cessé de présider à ce repas où tout fut parfait.



Sa Majesté inaugure les ponts

chère et tendre moitié les rap-peler à la raison.

Thé au grand air

A 5 h. 1/2, Sa Majesté arrive à Inchass et reçoit tout le monde, et un thé nous est servi, sur la terrasse à l'ombre des grands kasarnas qui forment un écran de verdure entre le jeu de quilles et le Pavillon Royal.

Après le thé, Sa Majesté daigne nous faire visiter la piscine; et son pavillon qui sont une petite merveille. Le hall d'entrée, tout en marbre du pays, est à lui seul une réelle réussite. Le bureau de Sa Majesté, de bois sombre, très sobre, incite au travail. En face, une grande salle de réception. C'est dans cette salle qu'eurent lieu les délibérations du Congrès des Souverains des Pays Arabes, et qui fut appelée «Conférence d'Inchass».

La terrasse du salon des appartements du premier étage donne sur la piscine et permet de suivre toutes les évolutions des baigneurs.

Inauguration des ponts

Le temps passe, et le moment arrive où on nous demande d'être prêts pour le match. Bientôt, tout le monde est assemblé devant l'entrée du bâtiment, et les portes en sont ouvertes, nous permettant d'admirer une salle de jeu de quilles qui laisserait rêver le plus ambitieux des joueurs.

La Coupe en compétition, don de Sa Majesté, brille de tout son éclat et semble être à sa place définitive dans cette belle ambiance.

La peinture claire des murs est en harmonie parfaite avec la couleur claire des boiseries, du mobilier et de celle des pistes qui sont elles-mêmes délimitées par un canal de couleur rouge-brûlée et conçu de telle sorte

que Vous avez bien voulu nous accorder.

Le banquet Royal de ce soir, — Royal dans le sens propre du mot, comme aussi au figuré — le concours doté de la superbe coupe, qui pendant les années à venir fera la joie et la fierté de nos joueurs, la promenade de demain à travers les champs bénis de ce domaine

pour les Alexandrins; malgré madré, sont tous des événements qui resteront ineffaçablement gravés dans notre mémoire.

Le jeu cesse vers 8 heures 1/2 et à ce moment les Alexandrins mènent avec 14 points d'avance, croyant peut-être que la Coupe Royale leur est déjà acquise, mais trois fois hélas, il y a loin de la coupe aux lèvres et la suite nous le confirmera.

Sous la tente royale

Sa Majesté s'avance vers la grande tente sous laquelle nous pénétrons à Sa suite, pour céder aux joies d'Épicure. Nous ne serons pas indiscret, mais

l'objet n'en impose pas par son prix, mais il a une valeur qui ne se mesure pas avec de l'argent, et, ce qui nous le rend particulièrement cher, c'est que c'est une oeuvre d'art purement égypto-suisse. L'original a été conçu, puis taillé dans le bois par un sculpteur suisse, un de ces artisans simples des hautes Alpes Bernoises, mais la fonte et le finissage ont été exécutés à Alexandrie par des artistes ouvriers égyptiens.

Comme le feu et le métal ont pour toujours réuni dans cette statuette l'Art et le Travail égyptiens et suisses, nous espérons que malgré les contretemps qui ont pu se produire, et que nous regrettons profondément, l'amitié et l'entente seront indéfectibles pour le plus grand bien de nos deux pays à tout jamais.

VIVE S.M. FAROUK 1er VIVE L'EGYPTE VIVE LA SUISSE

(Lire la suite en page 4)

M. FIECHTER

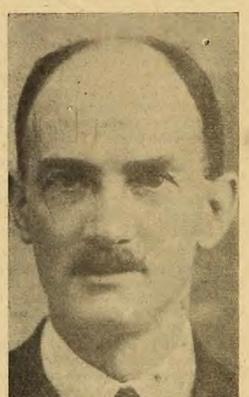
La Colonie Suisse d'Alexandrie à son ancien Consul M. Ch. Kohler

A la suite de l'initiative prise par la Société Suisse de Secours d'organiser une souscription en vue de remettre un souvenir tangible à M. Ch. Kohler en témoignage de gratitude pour l'activité féconde qu'il a déployée à la tête de la Chancellerie de la Légation depuis sa création en 1935, une députation groupant les représentants de toutes les sociétés et institutions helvétiques à Alexandrie, s'est donné rendez-vous samedi dernier 3 mai dans les nouveaux locaux de la Swissair, où M. et Mme Kohler ont bien voulu les recevoir.

La députation s'acquittait de son agréable mission en offrant à notre ancien consul et à Mme Kohler des tapis d'Orient de valeur accompagnés d'un plateau en argent dédicacé.

Ce fut aussi l'occasion de féliciter chaleureusement le nouveau représentant que notre compagnie aéronautique fédérale a désigné récemment en la personne de notre ancien consul. Des paroles de circonstances empreintes d'affection et de reconnaissance furent échangées entre le doyen des délégués et M. Ch. Kohler à qui la Colonie suisse d'Alexandrie adresse ses meilleurs vœux pour l'accom-

plissement de sa nouvelle mission. Puis la cérémonie se termina joyeusement après qu'on



M. Charles Kohler

est levé son voile à la santé de nous et à la prospérité de notre colonie.

Les échanges commerciaux franco-suisses

La commission mixte franco-suisse, qui a commencé ses travaux à Paris le 12 avril, n'a pas encore pu aboutir à un arrangement, ainsi que je relève le Bulletin d'information de la Chambre de commerce suisse en France.

DECES DE ROBERT ZURBRIGGEN

Le célèbre chef de patrouille Robert Zurbriggen, de Saas-Fee, est tombé dans une crevasse au Schwarzbühl-Weissstorn dans la descente sur Mattmark (direction Saas-Fee). Il est mort sur le coup. Avec lui se trouvait une dame qui a donné l'alarme à une équipe de secours à Zermatt. Robert Zurbriggen était marié et père d'un enfant de six ans.

L'équipe de secours qui a exploré le lieu de l'accident au Robert Zurbriggen s'est tyé au Weissstorn est rentré à Saas-Fee sans avoir obtenu de résultat. Les conditions atmosphériques défavorables ont rendu impossibles les recherches. La caravane a dû lutter contre le vent qui soufflait en tempête et contre le danger d'avalanches, sans pouvoir trouver aucune trace du malheureux skieur.

La colonne de secours partie de Zermatt a dû elle aussi rebrousser chemin, en raison du danger d'avalanches sans avoir pu atteindre le sommet du col. Les deux groupes ont pu communiquer par des appels mais ne se sont pas rencontrés. Un mètre de neige est tombé en l'espace de 24 heures. Trois hommes du groupe de Saas-Fee ont été ensevelis par une avalanche mais ont pu être immédiatement dégagés. Henri Zurbriggen, le frère de la victime, a dû être ramené dans la vallée sur une luge de secours avec une jambe blessée.

Robert Zurbriggen était âgé de 36 ans. Il était sorti vainqueur comme chef d'une patrouille valaisanne aux Jeux Olympiques d'hiver de 1948 à St-Moritz, dans la course de patrouilles, et avait remporté, en 1949 à Oslo, avec sa patrouille, le championnat européen. Robert Zurbriggen avait été, en 1947, champion suisse dans la course des 18 km., et en 1948 dans la course des 50 km.

En revanche, la Suisse ne figure pas parmi les 5 premiers fournisseurs de la France durant cette même période de 1952. Ce sont les Etats-Unis (55 milliards 436 millions), l'Allemagne 32.664 millions, l'Union belgo-luxembourgeoise 11.833 millions, le territoire de Koweït 19.424 millions (le pétrole) et l'Australie 19.170 millions.

Il sied de relever que la Suisse est proportionnellement, et de loin, le meilleur client de la France. Pendant le premier trimestre de 1952, en effet, la Suisse a acheté en France pour 23.945 millions de frs de produits. Elle a pris ainsi la place des Etats-Unis. Le premier rang est tenu par la Grande-Bretagne avec 24.680 millions. L'Union belgo-luxembourgeoise occupe le 3ème rang avec 18.700 millions, l'Allemagne, le 4ème, avec 16.643 millions et les Etats-Unis le 5ème (15.700 millions). Ainsi donc la Suisse avec ses 4.700.000 habitants achète presque autant à la France que la Grande-Bretagne qui en compte environ 50 millions.

En revanche, la Suisse ne figure pas parmi les 5 premiers fournisseurs de la France durant cette même période de 1952. Ce sont les Etats-Unis (55 milliards 436 millions), l'Allemagne 32.664 millions, l'Union belgo-luxembourgeoise 11.833 millions, le territoire de Koweït 19.424 millions (le pétrole) et l'Australie 19.170 millions.

Double Anniversaire Royal

Hier, l'Egypte a fêté dans la joie, le double anniversaire de l'accession au Trône et du mariage de S.M. Farouk Ier.

Le Journal Suisse s'associe aux vœux et félicitations que le Peuple égyptien a formulés à l'Auguste Souverain, à Sa Majesté la Reine et à S.A.R. le Prince Héritier Ahmed Fouad et souhaite une longue vie de Bonheur à la Famille Royale.



M. KOBELT A LA FOIRE DE BALE

LE ROLE DE L'ETAT

M. Kobelt, Président de la Confédération, a adressé, au début de son discours, quelques mots d'amitié à l'adresse de la ville de Bâle, souhaitant, au nom du conseil fédéral, un plein succès à la foire d'échantillons. Les quatre foires suisses, au nord, à l'ouest, au sud et à l'est du pays, sont proches des frontières. Cela montre la place que le commerce extérieur occupe nécessairement dans l'économie suisse. Si le conseil fédéral a déposé tout récemment un projet de loi concernant la navigation maritime sous pavillon suisse, il l'a fait dans le dessein de rendre le pays moins dépendant de

peut contribuer à sauvegarder la sûreté intérieure et extérieure. Il a l'obligation de prendre non seulement des mesures militaires, mais aussi des mesures d'économie de guerre pour les cas où les particuliers, voire les groupements professionnels, ne seraient pas en état de faire face à la situation et où une action rapide s'imposerait. Il doit veiller à ce que les approvisionnements nécessaires soient constitués et conservés. Si le gouvernement doit assurer la sécurité du pays il faut aussi qu'il dispose des moyens d'action nécessaires, sous réserve des droits des conseils législatifs et des citoyens et en vertu d'un texte constitutionnel. Il saura user de ces pouvoirs avec modération.

Le citoyen suisse fait un large usage de ses droits en matière d'initiative et de référendum. Ces droits ont cependant pour corollaire l'obligation de voter, même lorsque les scrupules

sont particulièrement nombreux comme c'est le cas cette année. Le peuple suisse a su, dimanche dernier donner une réponse claire et nette à l'initiative du parti du travail. Deux autres votations fédérales spécialement importantes auront lieu prochainement. Il s'agira de décider si, et comment, nous voulons mettre à la disposition de l'Etat les ressources dont il a besoin pour accroître notre sécurité militaire. L'initiative socialiste n'entend nullement priver la confédération des ressources dont elle a besoin pour renforcer la défense nationale. Elle voudrait cependant faire supporter toute la charge par une petite minorité. Nous trouvons que ce serait injuste et contraire au principe démocratique suivant lequel chacun doit contribuer, dans la mesure de ses moyens, aux dépenses nécessaires pour sauvegarder la paix et la liberté dont jouit le pays.

La politique financière de la Confédération et la conjoncture

Le message du Conseil fédéral aux Chambres concernant le compte d'Etat de la Confédération suisse pour 1951 examine l'importance des finances fédérales dans la politique économique actuelle. Il dit entre autres choses:

On attend de l'Etat une politique conforme aux exigences de la situation économique. Cependant, la plupart des dépenses de l'Etat sont, par nature, peu compressibles ou obéissent à d'autres lois que les lois économiques. Au nombre des premières se trouvent, par exemple, les subventions fédérales fixées par des dispositions légales, de même que les dépenses pour le service de la dette; parmi les autres, nous trouvons les dépenses pour la défense militaire et économique du pays.

Les paiements de la Confédération à l'étranger se sont élevés approximativement à 260 millions de francs. Ils concernent du matériel acquis par le service technique militaire, des avions pour les besoins civils, des prêts hypothécaires maritimes, des achats de marchandises effectués par le commissariat central des guerres, des dépenses pour le personnel fédéral domicilié à l'étranger, des achats de l'administration des délégués et autres de secours internationaux, etc.

Les paiements en provenance de l'étranger se sont élevés à environ 60 millions de francs. Les paiements à l'étranger ont donc dépassé de 200 millions ceux qui en provenaient. Cet excédent a sans doute eu une influence anti-inflationniste. Par souci de précision, nous devons encore mentionner les modifications de trésorerie concernant le compte capital. L'Union européenne de paiements a fait, dans le crédit de la Suisse, une nouvelle brèche de 397 millions. Il est de fait que, grâce à l'accroissement de ce crédit, l'exportation de nos produits

tation a pris un nouvel essor. L'arrière des anciens crédits de la Confédération ont été remboursés par l'intermédiaire de l'Union européenne de paiements; ainsi la situation du marché de l'argent et de l'économie en général n'en a guère été modifiée. Par sa politique en matière de dette publique, la Confédération a en outre exercé, dans la limite de ses possibilités, d'entraver les tendances à la hausse des prix, tendances qui, sans aucun doute, sont la conséquence inéluctable de cette augmentation de crédit.

On peut conclure des explications ci-dessus que les finances de la Confédération, considérées dans leur ensemble, n'ont guère contribué en 1951 à faire monter les prix.

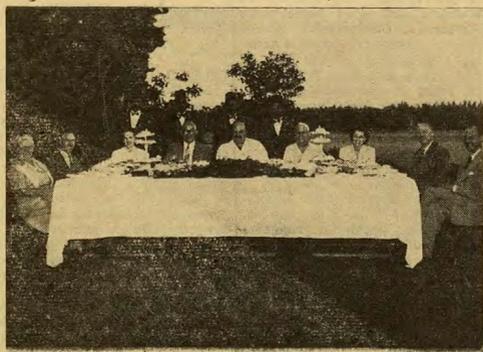
Néanmoins, le résultat du compte de 1951 ne saurait nous satisfaire. Le fait que, pendant une année de prospérité telle que notre histoire économique n'en a jamais vu, la confédération ne soit pas parvenue à équilibrer son compte financier, nous fait envisager l'aventure d'une certaine appréhension. Même un faible fléchissement de cette prospérité aura pour effet une diminution sensible des recettes, principalement celles qui proviennent des droits de douane et de l'impôt sur le chiffre d'affaires, tandis que l'économie sera en mesure d'accélérer les livraisons prévues dans le programme d'armement. Nous aurions à la fois une diminution de recettes et une augmentation des dépenses, de telle sorte que le compte d'Etat pourrait bientôt s'en trouver déséquilibré. Une couverture suffisante pour les dépenses d'armement, telle quelle a été approuvée par les Chambres, constitue donc une nécessité du moment, si l'équilibre des finances fédérales doit être assuré pour une certaine durée et si le crédit de l'Etat doit être maintenu au même niveau que jusqu'à présent.



M. Karl Kobelt

l'étranger pour son approvisionnement en denrées alimentaires et matières premières. En votant la loi sur l'agriculture, le peuple suisse a reconnu que l'intérêt général exige que l'on maintienne une forte population paysanne, qu'on assure la productivité de l'agriculture dans un pays fortement industrialisé et que l'on prenne des dispositions pour que notre sol puisse nourrir ses habitants. D'une manière qui est bien dans la tradition suisse, une majorité a su prendre une décision protégeant une minorité.

L'Etat doit intervenir pour que nul ne puisse courir après le gain avec un appétit contraire aux intérêts généraux du pays. Celui qui veut empêcher l'intervention de l'Etat doit s'efforcer de faire passer les intérêts généraux avant les siens et d'observer les règles d'une concurrence normale. Celui qui réclame l'aide des pouvoirs publics doit accepter l'imixtion de l'Etat et se rendre compte qu'il est plus aisé pour les autorités d'édicter des prescriptions que de les abroger. C'est pourquoi les autorités fédérales demandent instamment à tous les milieux de la population de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher, sans l'intervention de l'Etat, une hausse des prix et des salaires qui pourrait non seulement rendre plus difficile notre lutte contre la concurrence étrangère, mais encore mettre en danger notre monnaie. Etant donné l'insécurité des temps, un gouvernement conscient de ses responsabilités ne doit rien négliger de ce qui



Au THÉ : La Table Royale

POUR LA PREMIERE FOIS EN EGYPTE LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ Vitamines A + B1 + B2 + C + D En vente chez: GROPPi, Tél. 46199/8/7 A L'AMERICAIN, Rue Soliman Pacha et auprès des Revendeurs R.C. 76686

AU PALAIS FEDERAL

VOTATION FEDERALE RENVoyEE

La votation fédérale sur le financement des armements qui avait été prévue pour le 29 juin, a été renvoyée au 6 juillet par suite des festivités du 60ème anniversaire de l'entrée de Zoug dans la Confédération et à la demande du canton de Genève.

DROIT FONCIER RURAL

Le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1er janvier 1953 l'entrée en vigueur de la loi sur le droit foncier rural.

CAISSE DE PRETS DE LA CONFEDERATION SUISSE

La Caisse de prêts de la Confédération suisse a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, un bénéfice net de 202.401 francs, qui sont versés au fonds de réserve, conformément aux statuts. Au 31 décembre 1951, le total des prêts ordinaires s'élevait à 5,22 millions de francs et les crédits ouverts à cette date étaient effectivement utilisés jusqu'à concurrence de 27 %.

Selon le rapport annuel, la Caisse de prêts n'a pas eu à consentir en 1951 d'avances importantes. Comme l'année précédente, elle n'a eu à intervenir que dans quelques cas spéciaux. Elle a donc pu poursuivre sa politique restrictive et son activité s'est donc maintenue dans un cadre restreint.

LA SUISSE ET SES VOISINS

ACCORDS ECONOMIQUES AVEC LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

Après une courte interruption, les pourparlers engagés à Berne le 31 mars 1952 entre la Suisse et la République fédérale allemande ont abouti à Bonn le 25 avril 1952 à la signature d'un accord commercial qui remplace l'accord du 27 janvier 1951.

Les pourparlers ont été dirigés du côté allemand par M. H. C. Müller-Graf, conseiller ministériel; du côté suisse M. H. Schaffner, délégué aux accords commerciaux.

Par la conclusion des nouveaux arrangements, l'échange de marchandises a été réglé à nouveau pour la période allant du 1er avril 1952 au 31 mars 1953. A l'égard de l'Allemagne, la Suisse maintiendra sa politique de la porte ouverte. Les importations allemandes en provenance de Suisse qui sont encore contingencées, ont été adaptées à la liste allemande de libération de 75,0/0.

Le trafic de perfectionnement réciproque pour les textiles a été réglé par un accord additionnel à l'accord douanier du 20 décembre 1951, accord additionnel qui doit encore être ratifié du côté allemand par les autorités législatives compétentes.

Dans le domaine des paiements, on a conclu un accord additionnel à l'accord de paiement courant. Cet accord additionnel traite entre autres des assurances privées, du transfert de droits de licence, des provisions et des rentes, des prestations relatives aux assurances sociales et des frais de régie.

LA SUISSE A L'ETRANGER

NOTRE NOUVEAU MINISTRE AUX INDES

Pour succéder au ministre Armin Daeniker, nommé récemment ministre de Suisse en Suède, le Conseil fédéral a fait appel à M. Max Grässli, ministre de Suisse en Hongrie, qui se rendra en Inde et en Thaïlande en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Né en 1902 à Aarau et originaire de Grabs (St. Gall), M. Grässli fit des études universitaires à Genève, Paris et Berne. Docteur en droit et avocat, il entra au département politique en 1930. Successivement en poste à Paris, Berne et Berlin, il fut nommé consul général de Suisse à Bratislava en 1942. Conseiller fédéral de 1945 à 1948, chef de la mission diplomatique suisse au Japon puis chargé d'affaires ad interim à Moscou, il fut nommé ministre de Suisse en Hongrie le 24 octobre 1949.

SUISSES A L'ETRANGER

DES ARTISTES BALOIS A PARIS

La pianiste Rita Haldemann, le flûtiste Hugo Haldemann et le violoniste Wolfgang Neinhöfer ont donné à la salle Bertz, à Paris, un concert très applaudi. Il y avait au programme des œuvres de Bach, Brahms, Andrae, Beck, Indemith, Marti et Martini.

SWISSAIR

PILOTES ET RADIO-TELEGRAPHISTES ETRANGERS A LA SWISSAIR

La Swissair communique. Actuellement les jeunes pilotes suisses ne suffisent pas à l'application du nouveau programme de navigation aérienne de la Swissair et à l'utilisation

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

entière de ses appareils. C'est pourquoi la Swissair se voit momentanément dans l'obligation de faire appel à un certain nombre de pilotes étrangers. Les candidats se recrutent dans divers pays. Le plus petit nombre est d'origine allemande. Ils seront choisis avec le plus grand soin, tant en ce qui concerne leur caractère, leurs antécédents, leurs capacités que leur formation et, après un certain temps, doivent passer des examens qui donnent à la Swissair la garantie que le niveau élevé de la qualité de notre corps de pilotes n'est pas atteint. A côté des pilotes, il faudra engager pour une courte période de radio-télégraphistes de bord. La façon de remédier à la pénurie momentanée de pilotes et de radio-télégraphistes de bord se fera avec le consentement des autorités compétentes.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

EN MARGE DU REFERENDUM CONTRE LE CONTINGENTEMENT DU TABAC

Il ressort de l'attitude prise par la Chambre de commerce argovienne à l'égard du référendum contre le contingentement du tabac que les fabricants argoviens de « bouts » (Stumpfen) et de cigares ont conclu une convention aux termes de laquelle le contingentement du tabac par l'Etat doit être remplacé par une réglementation de droit privé.

Cette chambre de commerce déclare que, étant donné la situation du marché et les prix actuels, le tabac brut ne peut plus être considéré sur le même point de vue que jusqu'ici en matière fiscale et qu'il est devenu nécessaire d'abolir les impôts qui le frappent. Elle exprime l'espoir que les mesures prises par l'industrie des « bouts » et les cigares pour résoudre elle-même ces difficultés seront complètes, du côté fédéral, par une exonération fiscale du tabac brut.

BALE

FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS 1952

La traditionnelle journée des Suisses de l'étranger a eu lieu à la Foire suisse d'échantillons. Les participants ont été salués au banquet par les représentants des organisations suisses à l'étranger et de la direction de la Foire. Il a été relevé au cours des conversations combien la Foire suisse est partout estimée comme manifestation d'ensemble de la production helvétique. On a constaté aujourd'hui, comme on l'avait déjà fait auparavant pendant toute la Foire, combien est grand l'intérêt manifesté par l'étranger spécialement par les pays d'outre-mer. Le service étranger a reçu 1.613 visiteurs venant de 40 Etats (748 l'année dernière venant de 31 Etats), 17.953 cartes d'entrée ont été retirées aux guichets.

LE BOURGMESTRE DE ROTTERDAM A BALE

Le bourgmestre de Rotterdam, M. Oud, est arrivé en visite à Bâle avec des membres des autorités communales, de la Chambre de commerce et d'entreprises de navigation de cette ville. Ils ont été accueillis par des représentants des autorités cantonales et d'organisations économiques qui leur ont fait voir divers établissements. Ils ont pu assister à une assemblée communale à Gelterkinden. Mercredi, ils se rendront en Suisse centrale.

EXPOSITION D'ICONES

La Société des beaux-arts de Bâle a ouvert, à la Kunsthal, une exposition d'icônes, comprenant des pièces rares et précieuses de la période s'étendant du XIVème au XVIIIème siècle, et appartenant aux collections privées les plus importantes de Suisse, d'Allemagne et de France. Cette exposition durera jusqu'au 18 mai.

LUCERNE

LE PROCES HARRIS DE BALE N'AURA PAS LIEU

Les membres des autorités lucernoises, qui avaient accusé le « Beobachter » à la suite de la publication en 1950 d'un article relatif à l'affaire de tutelle de Harris, ont retiré leur plainte pour atteinte à l'honneur. Le résultat des dossiers volumineux que les critiques faites par le « Beobachter » étaient justifiées sur les points essentiels, en particulier en ce qui concerne la mise sous tutelle de Mme Harris, ordonnée par la municipalité de Horw et que plus tard elle a été libérée de cette tutelle, ordonnée deux fois, contre le versement d'une partie de sa fortune pour créer une fondation. Le tribunal suprême de Lucerne, à l'unanimité, a déclaré nulle la fondation Harris, la considérant comme inadmissible et contraire aux bonnes moeurs. Prenant en considération les documents officiels déposés au moment voulu, la bonne foi du « Beobachter » est reconnue, également en ce qui concerne les attaques contre ceux qui se sont plaints de ses injures. D'autre part, le compromis passé avec le « Beobachter » reconnaît que les autorités lucernoises n'avaient pas seulement en vue des intérêts fiscaux, mais aussi le bien-être de Mme Harris qui avait besoin d'une tutelle.

AVANT LA VOTATION DU 18 MAI

A Berne a été constitué sous le nom de « Comité suisse d'action contre le prélevement sur la fortune, un comité pour combattre l'initiative socialiste qui sera soumise au peuple le 18 mai, et désignée par « initiative populaire pour le financement des armements et la sauvegarde des conquêtes socialistes ». La présidence de ce comité a été confiée à M. Wick (Lucerne), conseiller national. Les vice-présidents de ce comité auquel appartiennent de nombreux parlementaires des partis bourgeois, sont les conseillers nationaux Pini (Basel, K. Renold (Aarau), M. Rohrer (Zürich), Ph. Schmid-Ruedin (Zürich) et le conseiller aux Etats A. Pflugi (Genève).

LE CONSEILLER NATIONAL BRATSCHI SE RETIRE DU GRAND CONSEIL BERNOIS

La « Berner Tagwacht » annonce que le conseiller national Bratschi a décidé, en raison d'un surcroît de travail, de démissionner du Grand Conseil bernois auquel il appartenait depuis 1930 et qu'il avait présidé pendant l'exercice 1941/42. Il a décidé en outre pour cette même ra-

NEUCHÂTEL

LA NAVIGATION MARITIME SOUS PAVILLON SUISSE

La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse a tenu sa première séance, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Jaquet (Bâle, M. Max Petitpierre, conseiller fédéral et chef du Département politique fédéral, assistait aux délibérations. La commission a reçu des experts, M. Carl Ott, professeur, de Neuchâtel, et M. W. Muller, de Bâle, tout renseignement utile sur cette matière très complexe. Elle a accepté le projet du Conseil fédéral, qui doit remplacer la réglementation actuelle basée sur des arrêtés pris en vertu des pleins pouvoirs. Différents questions de détail soulevées à la commission feront l'objet de décisions lors de la prochaine séance.

FRIBOURG

AUTOUR DE L'AFFAIRE DE L'HOPITAL CANTONAL DE FRIBOURG ET DU DOCTEUR ODY

Des articles parus dans l'Express, de Neuchâtel, en septembre et en octobre derniers, au moment de la campagne électorale qui précéda le renouvellement du Conseil national, avaient fait l'objet de plaintes déposées par M. Paul Torche, conseiller d'Etat fribourgeois, M. Louis Couchepin, juge fédéral, président de la commission composée de notabilités médicales de toute la Suisse - nommée aux fins d'examiner ce qu'on a appelé l'affaire de l'hôpital cantonal, et les membres de la dite commission. Le journal en question avait accusé, dans ces deux articles, le conseiller d'Etat Torche d'avoir donné et les membres de la commission, d'avoir accepté un mandat impératif ou des instructions susceptibles de mener l'enquête dans un sens défavorable au docteur Ody.

SAINT-GALL

CONSEIL D'ETAT ST-GALLOIS

Le Conseil d'Etat st-gallois propose au Grand Conseil le prélevement d'une série de montants (285.000 francs en tout) sur le fonds de réserve de la loterie cantonale.

Il soumet en outre au Grand Conseil 12 demandes de crédits supplémentaires d'un montant total de 265.450 francs, ainsi que des projets de loi dont l'un au sujet de la création par l'économie privée de réserves pour parer au chômage.

SOCIETE GENERALE D'ASSURANCE «HELVETIA» SAINT-GALL

Le bénéfice net de la Société générale d'assurances HELVETIA, sans le solde de l'année précédente, s'est élevé à 780.915 Fr. (l'année précédente : 783.019 Fr.). Le conseil d'administration propose de verser un dividende de 200 Fr. pour les anciennes actions et 100 Fr. brut par action B, comme l'année précédente. Une somme de 200.000 Fr. sera versée au fonds de réserve, 150.000 Fr. à la caisse de secours et 20.000 Fr. à des buts d'utilité publique, comme l'année dernière. En outre, le conseil d'administration propose d'accroître le capital-actions de deux millions en demandant aux porteurs d'anciennes actions de verser mille francs par action et 500 Fr. aux porteurs d'actions B.

GENEVE

PROJETS DE GRANDS TRAVAUX DE LA VILLE DE GENEVE

Le conseil administratif de la ville de Genève et le conseil d'Etat tiendront une séance commune pour confronter leurs projets de grands travaux et étudier la coordination de leurs programmes. Le conseil d'Etat a présenté un programme de grands travaux portant sur une somme de 158 millions de frs. La ville envisage pour environ 80 millions de grands travaux de bâtiments scolaires, une caserne des pompiers, une usine d'épuration des eaux d'égouts, un garage municipal, etc. L'Etat et la ville étudieront notamment l'établissement d'un code d'urgence pour ces divers travaux.

SCHWYZ

LES COMPTES DE SCHWYZ

Les comptes de l'Etat de Schwyz qui vont être soumis au Grand Conseil, soldent par un excédent de recettes de 142.621 francs, les dépenses s'étant élevées à 12.012.237 frs. Les dépenses comprennent 100.000 francs versés au Fonds d'amortissement.

SOLEURE

ALLIANCE SUISSE DES QUADRAGENAIRES

Le comité d'action de l'Alliance suisse des quadragénaires, oeuvre d'entraide visant à fournir une occupation aux employés âgés des deux sexes, a siégé à Olten sous la présidence de M. A. Meyer-Fürer. De nouvelles sections sont en voie de constitution. Il a été décidé de fonder un bureau de propagande chargé de coordonner et de diriger l'activité de l'Alliance. Ce service sera placé sous les ordres de M. H. R. Marty, à Berne.

TESSIN

200 PARLEMENTAIRES ITALIENS A LUGANO

Le groupe parlementaire italien pour le tourisme s'est réuni à Lugano. La réunion, à laquelle ont participé 200 députés et sénateurs, parmi lesquels deux vice-présidents de la chambre, a été présidée par M. Gasparotto, président de la Foire de Milan. Elle a entendu des exposés du sénateur Butta et des députés Farinet et Chiaromello. Le sénateur Panetti, empêché d'assister à la séance, a fait lire sa conférence dans laquelle il a mis en relief l'importance des tunnels à travers les Alpes pour le tourisme moderne et a souligné l'intérêt du percement du Mont-Blanc pour les échanges commerciaux italo-français à travers la Suisse.

TIR FEDERAL 1954

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accorder la garantie de l'Etat jusqu'à concurrence de 125.000 francs, pour la couverture d'un éventuel déficit des comptes du Tir fédéral de Lausanne, 1954.

GRAND CONSEIL DE ZOUG

Le Grand Conseil de Zoug a examiné deux interpellations. L'une se rapportait sur les méthodes de travail dans l'Office cantonal des travaux publics, sur quoi la Direction des travaux publics attirera l'attention de l'Assemblée sur le manque de personnel technique. La deuxième interpellation avait trait à la façon dont seraient logées les troupes nombreuses qui participeraient aux fêtes du centenaire, du 27 au 29 juin. Le Grand Conseil approuva ensuite, sans opposition, une demande de crédit de 50.000 francs en faveur des vieillards dans le besoin, de malades et des familles nombreuses.

ZURICH

LE NOUVEAU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ZURICOIS

Le Conseil d'Etat a élu M. Rudolf Meier, conseiller d'Etat et ancien vice-président, nouveau président pour l'exercice 1952-53 commençant le 1er mai, et M. Jakob Hauser, conseiller d'Etat, vice-président.

GRAND CONSEIL ZURICOIS

Le Grand Conseil a ouvert la discussion sur une interpellation de l'Alliance des indépendants relative à des mesures susceptibles de parer aux effets d'un changement de conjoncture. Les socialistes ont relevé certains dangers de la période de haute conjoncture actuelle. La Suisse pourrait par la suite se trouver en présence d'une crise. Aussi conviendrait-il de prendre des mesures pour que les travailleurs puissent garder leur emploi. Les super-bénéfices actuellement réalisés devraient pouvoir servir plus tard à conjurer la dépression économique. Des députés radicaux ont repoussé les reproches formulés par les socialistes à l'égard de l'industrie privée. Si les entrepreneurs ou les patrons ont profité de la haute conjoncture, les ouvriers ou les travailleurs en ont également tiré profit. Le gouvernement a montré qu'il était prêt à coopérer efficacement à l'examen de mesures dirigées. L'industrie indigène a des grandes difficultés d'ordre monétaire (en raison de la fluctuation de certaines devises étrangères) lorsqu'elle exporte ses produits. Il faut tenir compte en effet des difficultés que rencontre notre industrie d'exportation. Le Conseil d'Etat ne peut exercer aucune influence sur l'industrie vu que d'autres éléments sont en jeu pour sa gestion. M. Vatterlaus, conseiller d'Etat, a répondu ensuite à une interpellation des indépendants sur l'instruction du corps enseignant.

THURGOVIE

ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL

Les électeurs de Frauenfeld ont élu les 40 membres du conseil général, pour une nouvelle période. La répartition des sièges ne subit pas de modification par rapport aux élections de 1949. Le conseil général se compose de nouveau de 14 radicaux et de 4 paysans, formant le groupe radical, de 13 socialistes, 4 chrétiens-socials, 3 catholiques-conservateurs et de deux représentants de l'économie libre.

UNTERWALD

AFFAIRES D'OBWALD

Le Grand Conseil d'Obwald a approuvé les comptes d'Etat et le rapport sur les écoles pour les années 1949-1951, où la nouvelle loi scolaire a déployé ses premiers effets, dont l'un a été l'introduction d'une septième année de scolarité obligatoire. Il a ensuite pris connaissance d'un rapport sur la lutte contre la tuberculose bovine, qui a fait de nouveau de réjouissants progrès. Il est intéressant de noter à ce propos que, depuis 1947, la proportion des réactions positives est tombée de 17,7 à 4,59 pour cent.

VALAIS

UNION VALAISANNE POUR LA VENTE DES FRUITS ET LEGUMES

L'assemblée de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes a appelé à la présidence de l'Union M. Oscar Giroud, vice-président, en remplacement du conseiller d'Etat Troillet, démissionnaire. L'Union a décidé, d'autre part, de publier dans la presse les noms des fraudeurs en cas de graves infractions dans le triage des fruits ou la présentation des qualités, ou en cas de récidive, cela pour sauvegarder la bonne réputation des produits valaisans.

VAUD

UNE INITIATIVE CONTRE L'AUGMENTATION DE LA TAXE DES CHIENS

A la suite de l'augmentation de l'impôt sur les chiens, une initiative a été lancée et 17.287 signatures valables ont été déposées à la chancellerie cantonale demandant que la loi du 12 décembre 1951 sur l'impôt pour 1952 soit soumise aux électeurs. Cette demande a été transmise au Grand Conseil.

HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SIEGE SOCIAL GENEVE

L'ASSURANCE sur la Vie est la PREVOYANCE idéale et donne une PROTECTION complète à la Famille.

Conclure une Police est une NECESSITE sociale.

Direction pour l'Orient: LE CAIRE, 39, Rue Kasr el Nil

Agence d'Alexandrie: 26, Rue Chérif Pacha

LES DONNS DU 600e ANNIVERSAIRE DE ZOUG

Le Grand Conseil de Zoug a décidé sur proposition du Conseil d'Etat de faire des dons s'élevant à un total de 50.000 Fr. à l'occasion du 600e anniversaire de l'entrée de Zoug dans la Confédération. De ce montant 10.000 Fr. seront attribués à la fondation pour la jeunesse, 30.000 Fr. à la fondation pour la vieillesse et 10.000 Fr. seront mis à la disposition des centres de la Suisse romande, est d'une grande importance pour notre pays. Un ordre du jour a été voté à la fin de la réunion qui souhaite la mise en chantier immédiate des travaux pour le percement du tunnel du Mont-Blanc et la construction des routes qui relient la nouvelle artère à celle du Saint Gothard. La conférence a en outre prévu la convocation à Rome d'un congrès parlementaire franco-italien afin de discuter les plans définitifs des travaux. Les autorités tessinoises étaient représentées à cette réunion par M. Canevascini, conseiller d'Etat, le consul général de Suisse à Milan, M. Brenno Galli, le président du Grand conseil M. Pietro Pellegrini, les conseillers nationaux Bordini et Antognini, M. Egidio Realle, ministre d'Italie à Berne, à également suivi les travaux.

LA JOIE DE S'HABILLER se résume en une coupe provenant de chez Melki Maitre Drapier

Rue Tewfick No. 13 - Tél. 20438 Alex. R.C.A. 36449

Linee Aeree Italiana

Ligne ALEXANDRIE-ATHENES ROME-MILAN

Départ d'Alexandrie chaque MARDI et VENDREDI à 9 h. 30 a.m.

Pour informations s'adresser aux Agents Généraux: E.F.T.R.O. (S.A.E.) 21, Talaat Harb Pacha, - Tél. 28182 ou aux Agences de voyages membres de l'I. A. T. A.

ESTIVEURS!

Hâtez-vous, de préparer votre itinéraire La maison de réputation mondiale THOS. COOK & SON (Continental and Overseas) Ltd. LE CAIRE: c/o Metropolitan Hotel, Sharia Ebn Thaalab, Kasr El Nil ALEXANDRIE: 1, rue Fouad 1er PORT-SAID: 11, rue Sultan Hussein. met à votre disposition son entière et vaste organisation ainsi que toute son expérience. Plus de tracas, plus d'ennuis elle assume pour vous tout ce fardeau

BIERE STELLA ...TOUJOURS FRAICHE

SEMIRAMIS HOTEL

Tous les soirs dîners dansants dans le cadre intime de son Cabaret R.C.C. 1182

HENRY N. BEJA (EGYPT)

28, Bld Said Ier. - Tél. 28012

AGENT MARITIME D.F.D.S. COPENHAGEN

Egypte - Palestine - Liban - Turquie - Grèce

Imprimerie PROCACCIA

HELVETIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SIEGE SOCIAL GENEVE

L'ASSURANCE sur la Vie est la PREVOYANCE idéale et donne une PROTECTION complète à la Famille.

Conclure une Police est une NECESSITE sociale.

Direction pour l'Orient: LE CAIRE, 39, Rue Kasr el Nil

Agence d'Alexandrie: 26, Rue Chérif Pacha

Advertisement for Nestlé's Lactated Flour (Parine lactée). The text says: 'La nouvelle Parine lactée. C'est la joie de Bébé. Préparation instantanée. Feuille chaude comme du lait. Nestlé'.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

DIMANCHE 11 MAI 1952
9 h.: Catéchisme,
9 h. 45: Culte public présidé par Monsieur le Pasteur Ecuyer du Caire.
Texte: CHATIMENT ET PAR-DON.

A l'issue du culte, quelques fleurs seront remises aux mères à l'occasion de la Journée des mères.

SAMEDI 10 MAI
à 6 h. p.m. au Presbytère
Réunion paroissiale
Monsieur le Pasteur Ecuyer parlera de l'ESPERANCE CHRETIENNE, THEME DU PROCHAIN CONGRES DE CUMENIQUE.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 11 MAI
9 h.: Ecole du Dimanche.
10 h.: Culte présidé par M. le Pasteur DuBois, d'Alexandrie.
Texte: LA VICTOIRE PAR LAQUELLE LE MONDE A ETE VAINCU, C'EST NOTRE FOI.

CLUB NAUTIQUE SUISSE

Le Comité a le plaisir d'informer ses membres et amis que le « MUTZ », avec notre batelier Idriss, est à leur disposition chaque jour à 10 h. a.m. et 3 h. 30 p.m. au débarcadère près de la porte No. 6 de l'enceinte douanière.

A L'ATELIER

VENDREDI 9 MAI à 6 h. 45 pm
CONFERENCE

M. BERNARD GUYON
Titulaire de la Chaire de Littérature française à l'Université « Fouad Ier »

LE MYTHE D'AMPHITRYON
DANS
MOJERE ET GIRAUDOUX
Lecture dialoguée de plusieurs scènes d'« AMPHITRYON » de Molière et d'« AMPHITRYON 38 » de Giraudoux, par Madame Yvonne Herzstein, M.M. Bernard Guyon et André Coeatre.

AUX AMITIES FRANÇAISES

JEUDI 8 MAI à 6 h. p.m.
Inauguration de l'

EXPOSITION VICTOR HUGO
sous le patronage des Relations Culturelles.

JEUDI 8 MAI à 7 h. p.m.

LE GENIE DE VICTOR HUGO
Conférence de

M. Jean-Bertrand BARRERE
professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Titulaire de la Chaire de Littérature Française de l'Univ. Ibrahim le Grand.

MERCREDI 14 MAI à 7 h. p.m.

« ALTITUDE 3200 »

un film de Jean-Benoît Lévy, d'après la pièce de Jean Luchaire, avec Jean-Louis Barrault, Ledoux, Blanchette Brunoy, Odette Joyeux, Bernard Blier, Jacqueline Porel et M. Baquet.

IONIAN BANK Ltd.

A l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Londres le 22 avril, le rapport des Directeurs et les comptes arrêtés au 31 décembre 1951 furent soumis et le paiement d'un dividende de 3 % fut approuvé pour l'année.

PETITE ANNONCE

No. 116 — APPARTEMENT au 10e étage, avec grande véranda à l'Est, loyer mensuel P.T. 914 à céder au Caire, meublé ou non meublé, pour le 1er octobre. 37 Rue Kasr El Nil, apt. No. 74. Conditions à établir. (19, 20, 21)

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — «L'imperatore di Capri» (Toto, Yvonne Sanson).

AMIR — Tél. 27693 — «On the Riviera» (Danny Kaye, Gene Tierney).

FOUAD — Tél. 25832 — «Souvenirs perdus» (Edwige Fautrier, Bernard Blier).

CAITE — Tél. 71225 — «The Marx Bros at the circus» (Marx Bros.) et «It's a great feeling» (Dennis Morgan, Doris Day).

METRO — Tél. 22850-22859 — «An American in Paris» (Gene Kelly, Leslie Caron) (2ème semaine).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — «Virginità» (Leonardo Cortese, Franca Marzi).

RIALTO — Tél. 24694 — «A streetcar named Desire» (Vivien Leigh, Marlon Brando).

RIO — Tél. 29036 — «Three husbands» (Emlyn Williams, Eve Arden).

ROYAL — Tél. 26329 — «Iron man» (Jeff Chandler, Evelyn Keyes).

STRAND — Tél. 22322 — «Here comes the groom» (Jane Wyman, Alexis Smith).

A ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Le Comité a le plaisir d'annoncer une **SOIREE DE LECTURE**
Jeudi 8 Mai 1952, dès 9 h. p.m.
au CERCLE SUISSE

Monsieur A. BEAUVERD terminera la lecture de l'oeuvre humoristique de Jack Rollan, le populaire et spirituel chansonnier de Radio-Lausanne:

PETIT MALTRAITE D'HISTOIRES SUISSES

Les débuts de notre Histoire, revus et diminués... en riant!

Un léger repas sera servi à 20 heures. Tous ceux qui désirent y prendre part sont priés de s'inscrire auprès de Mohamed, au Cercle, jusqu'à jeudi, à midi au plus tard.

Le Comité se fait un plaisir de vous convier à une **SOIREE RECREATIVE**
SAMEDI, 10 MAI 1952, à 20 h. 30
au CERCLE SUISSE

En bicyclette autour de la Méditerranée

Causerie de deux étudiants suisses sur le voyage qu'ils accomplissent autour de la Méditerranée. Ce récit sera agrémenté de chansons suisses dans les trois langues nationales.

LE COMITE

Les Membres sont informés qu'une **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** aura lieu au CERCLE le **LUNDI 19 MAI à 20 h. 30**

ORDRE DU JOUR :

- 1.) Lecture des procès-verbaux des Assemblées Générales des 25.2.52 et 17.3.52.
- 2.) Admissions — Démissions.
- 3.) Proposition de modification de l'art. 5 du Règlement Intérieur.
- 4.) Représentation de la Colonie.
- 5.) Communications diverses.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE Groupe d'Alexandrie

Les membres du Groupe d'Alexandrie de la N.S.H. sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 15 MAI à 8 h. 45 p.m. précise

ORDRE DU JOUR

Lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée. Rapport du Comité sur l'activité du Groupe. Comptes et budget. Rapport des Censeurs. Election du Comité. Election des Censeurs. Election d'un membre délégué au Comité de l'Ecole Suisse. Divers.

COLONIE SUISSE D'ALEXANDRIE

Tous les Suisses et Suissesses d'Alexandrie, âgés d'au moins 20 ans, immatriculés au Consulat de Suisse à Alexandrie depuis au moins un an et ayant maintenu leur résidence à Alexandrie depuis au moins un an, sont invités à prendre part à l'

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COLONIE qui aura lieu, au CERCLE SUISSE A CHATBY, le **SAMEDI 17 MAI à 17 h. 30 précises**

Cette assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1.) Election du Bureau de l'Assemblée.
- 2.) Proposition de création d'une fondation « Anglo-Swiss Medical Association » en remplacement de l'Anglo Swiss Hospital et, en cas d'adoption de la proposition:
- 3.) Approbation du projet d'acte constitutif de la dite Fondation et de son annexe.
- 4.) Désignation des délégués de la Colonie et de délégués suppléants au sein du Comité de l'Anglo Swiss Hospital.
- 5.) Pouvoirs à donner aux fins d'exécution des accords avec le Gouvernement Egyptien et aux fins de passation de l'acte constitutif de la nouvelle Fondation.

Le Comité de la SOCIETE SUISSE DE SECOURS D'ALEXANDRIE

N.B. — Le texte du projet d'acte constitutif et de son annexe seront affichés au Consulat de Suisse à Alexandrie et au Cercle Suisse huit jours avant l'Assemblée.

Sous le signe de la photographie

Réunion mondiale à Lucerne

Les grands fleuves, que les neiges éternelles de ses montagnes alimentent, unissent la Suisse au reste du monde; mais ce n'est pas seulement par ses fleuves, routes, chemins de fer et lignes aériennes que la Suisse est réunie au monde, mais aussi par ses forces spirituelles qui font de notre pays un point d'attraction mondiale.

C'est ainsi que cet été aura lieu à Lucerne, du 15 mai au 31 juillet, une très intéressante manifestation: l'exposition mondiale de la photographie.

L'initiative est due aux cercles de culture et des beaux arts et a trouvé un vaste écho de par le monde, réunissant l'adhésion de 40 Etats qui y contribuent avec plus de 15.000 photos.

Hussein Sobhi Bey

remercie

Le Directeur Général de la Municipalité se fait un plaisir d'exprimer, ici, ses meilleurs remerciements à ses nombreux amis et connaissances qui ont eu la courtoisie de le féliciter ou de lui rendre visite à l'occasion de sa nomination à Alexandrie.

Le Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie reçoit les Visiteurs à son Cabinet tous les jours ouvrables, après Midi.

A la Légation du Caire

M. DE FISCHER, Président d'honneur de la C.C.S.E.



C'est avec plaisir que nous apprenons que lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en Egypte, M. le Ministre Henry Béat de Fischer, a été élu, à l'unanimité, Président d'Honneur de la Chambre de Commerce suisse en Egypte.

Le départ de M. et Mme Masset

Les très nombreux amis que M. et Mme Masset ont su s'attacher dans la Colonie sont unanimes à regretter leur départ du Caire. Après des vacances qu'ils passeront en Suisse, ils iront à la Légation de Suisse en Yougoslavie où M. Masset est transféré en qualité de premier collaborateur du Chef de poste et chargé des affaires économiques.

Arrivés au Caire en Octobre 1949, ils sont tout de suite entrés activement dans la vie de la Colonie, assistant aux diverses manifestations de nos Sociétés, en particulier du Groupe N.S.H. où M. Masset a présenté des études sur l'« Avant-projet de loi fédérale sur la nationalité », et de l'« Union des Dames dont M. Masset faisait partie du Comité.

Le rôle que M. Masset a joué dans notre Légation a été surtout de caractère juridique et statutaire. Il a eu à s'occuper du statut personnel et des traités d'établissement, du statut de l'institut suisse de recherches archéologiques, des relations avec la presse, des relations culturelles entre la Suisse et l'Egypte et du rayonnement culturel suisse. Nous espérons que son action entreprise en faveur de l'avenir des relations culturelles et des intérêts de leurs propagateurs sera continuée et trouvera bientôt une solution satisfaisante.

M. Masset nous quitte, emportant avec lui des souvenirs divers dont quelques-uns sans doute fort agréables, et enrichi d'une expérience accrue des devoirs imprévus qui peuvent incomber à un Secrétaire de Légation. En tous cas et dans toutes les circonstances, les membres de la Colonie ont trouvé en lui un conseiller fort avisé et dévoué; son départ laisse une grande place vide au milieu de nous, mais il est nécessaire à sa carrière et nous lui souhaitons de tout coeur un avenir des plus brillants dans ses nouvelles attributions.

J. J. R.

AU CAIRE

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE

Une fois de plus, SA MAJESTE LE ROI FAROUK 1er Grand Maître Tireur des Sections Suisses de Tir du Caire et d'Alexandrie, vient de nous manifester Sa Haute Bienveillance en mettant à nouveau en compétition un Trophee. Sur le désir de Sa Majesté, ce prix-Challenge sera appelé:

TROPHEE DE S.A.R. LE PRINCE HERITIER AHMED FOUAD

Ce Trophee remplace, en principe aux mêmes conditions, la Coupe-Challenge de Sa Majesté le Roi Farouk 1er qui, la semaine dernière, fut remise au Palais d'Abdine à M. Albert GMUR (51,78 %). Sa Majesté avait spontanément daigné y apposer Son Auguste Signature, témoignage de sympathie qui nous honore grandement.

DIMANCHE 11 MAI à 8.30 h.
CONCOURS «CHALLENGE GENERAL GUISSAN»

dont l'organisation incombe, en 1952, à la Section du Caire. L'équipe de nos amis d'Alexandrie viendra donc au Caire se mesurer à nous. Nous vous rappelons que les conditions du Concours sont les suivantes:
8 TIREURS par Section; 3 coups d'essai; 20 coups sur cible internationale en 30 minutes maximum.
C'est Alexandrie qui a remporté la victoire en 1951 par 1299 points contre 1215 pour les Caireotes.
La sélection de l'équipe représentant Le Caire a été faite aussitôt APRES L'EXERCICE DU 4 MAI.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

CHAMPIONNAT DE BOCCHE COUPE CHALLENGE

Le Comité du Cercle organise pour **Dimanche 11 Mai**

sur les deux pistes de jeu à la Villa Pax, un Championnat de Bocce doté d'une Coupe «Challenge».

- 1.) Il sera disputé par équipes de 2 joueurs; l'équipe deux fois victorieuse remportera définitivement la Coupe.
- 2.) Les rencontres, de même que les terrains de jeu, seront tirées au sort en présence du Jury; le système d'élimination directe sera mis en vigueur.
- 3.) Toutes les rencontres seront disputées durant la journée du 11 Mai.
- 4.) Le règlement complet sera distribué aux diverses équipes dès que le Comité sera en possession de leur participation.
- 5.) Délai d'inscription: 8 MAI.
- 6.) Droit d'inscription: P.T. 30 par équipe.

AVIS AUX QUILLEURS DU CAIRE

Veuillez réserver une partie de **SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 MAI** au **CHAMPIONNAT DU CERCLE 1952**

Comme les années précédentes chacun jouera 8 boules, dont les 4 premières dans le plein.

Celui qui obtiendra le meilleur résultat sera déclaré **CHAMPION DU CERCLE 1952** et emportera le merveilleux plat d'argent offert par le Cercle Suisse du Caire.

Désireux de remettre à chaque participant un prix, tous les intéressés sont priés de remettre les dons aux Obmanier: Fritz Klausner ou W. Schott. Les Dames et Juniors obtiendront chacun un prix.

HORAIRE :
Samedi soir dès 17 heures à 22 heures
Dimanche: de 11 à 13 h. et de 17 à 20 h.

DISTRIBUTION DES PRIX :
Dimanche 20 h. 30

Champions des années précédentes

1948 W. Schott	56 points
1949 Dr. Max Ruth	55 >
1950 Dr. Max Ruth	46 >
1951 Henri Zublin	49 >

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

MARDI 20 MAI

Réunion au CERCLE SUISSE D'EMBAHEB
Les autos partiront comme d'habitude de l'Hôpital Victoria à 3 h. 1/2.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 11 MAI 1952

MENU

- Riz aux Fruits de Mer
- Jambon Fumé au Madère
- Pommes Châteaun
- Epinards en Branche
- Salade Marseillaise
- Tranche Zibib

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 56785.

ECOLES FAX

LANGUES VIVANTES
COMMERCES
COMPTABILITE
STENOGRAPHIE-DACTYLO

LE CAIRE, E. A. Fouad Ier
ALEXANDRIE, 11 rue Zoubir
HELIOPOLIS, 10 Bd Abbas
PORT SAÏD, 11 rue Zoubir
SUEZ, 11 rue Zoubir

EN SUISSE

"La Maison des Egyptiens"

Villars Palace

Dans un cadre plus familial:
L'HOTEL BELLEVUE

Ces établissements sont renommés pour leur bonne cuisine et leur ambiance sympathique.

Un séjour au cœur des Alpes vaudoises vous donnera force et santé.

VILLARS-SUR-BEX

Suisse
Altitude: 1300 - 1800 m.

Avant qu'il ne soit **TROP TARD!**
SONGEZ DES A PRESENT A VOTRE VOYAGE

confiez

PELTOUK'S

...le soin de l'établir

Réservations:
Bateaux - Avions - Chemin de fer - Hôtel

BUFFET DE LA GARE

des C.F.F. Bâle
Charles Müller - Scutter
Tél. 5.96.60.

LE RESTAURANT SATISFAISANT TOUS LES GOUTS
Salons réservés pour conférences et réunions de famille.
Livraison à domicile.

MIEL PUR ABADIEH REINHART

El Hawaber Dakalieh

S'adresser à:
REINHART & Co.
6, rue Adib
ALEXANDRIE

SPIRO SPATHIS MANUFACTURER

HIGH CLASS MINERAL WATERS

8, Sharia Khallig El Khür (Emad el Dine) CAIRO.
Téléphone 51038 R. C. Caire 4923

JACOT - DESCOMBES & Co.

BIAGINI, BUCHTER & Cie. Succrs.

ALEXANDRIE: 7, Rue Sidi Metwalli — Tél.: 27.227-27228
LE CAIRE: 21, Avenue Fouad Ier. — Téléphone 53.959

BROWN BOVERI

Machines et Appareils électriques — Turbines à vapeur — Chaudières — Velox — Centrales — Transformateurs — Moteurs — Soudure à l'arc — Traction électrique.

SCHLIEREN

Ascenseurs — Monte-charge.

LANDIS & GYR

Compteurs électriques

L. de ROLL

Equipements pour la métallurgie, les industries chimiques, etc.

BUHLER FRERES

Machines de meunerie

HARTMANN & BRAUN

Instruments de mesure

MICA FIL

Matériel isolant

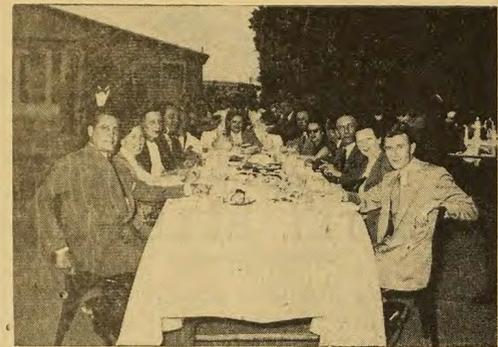
SOCIETE SUISSE POUR LA CONSTRUCTION DE LOCOMOTIVES ET MACHINES

Moteurs diesel, machines à vapeur et compresseurs.

PROJETS D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES, THERMIQUES ET FRIGORIFIQUES — ELABORATION DE DEVIS — EXPERTISES — INSPECTION — SURVEILLANCE.

S.M. LE ROI A DAIGNE INVITER LES QUILLEURS SUISSES A INCHASS, LUMIERE D'EGYPTE

(Suite de la page 1)



Au Thé : Une table des particpants

Un intermède musical succède aux paroles de M. Muller, et nous avons le plaisir d'écouter une artiste accordéoniste, Mlle Gypsy Markoff, qui chante quelques chansons. Elle réclame, pour l'accompagner, quelques personnes de l'assistance, et un choix de nos meilleurs soprano, ténors et barytons l'entoure et nous remet en mémoire les chants de nos Alpes. La seule que nous n'ayons pas entendue pendant cette production est l'artiste accordéoniste.

Partie de zéros Sa Majesté se lève et nous retournons aux ponts de quilles. Les matches reprennent de plus belle, mais les résultats sont décevants et, de part et d'autre, les zéros sont trop nombreux. La suggestion d'envoyer à l'eau les perdants, par les vainqueurs, ne stimule pas les Alexandrins, car paraît-il, ils savent nous nager et sont amateurs de bains.

Malheureusement, le tournoi se termine, et les faits confirment le proverbe: il y a loin de la coupe aux lèvres. Les Alexandrins perdent l'avance de la première partie et quelques précieux points en plus, ce qui fait que Sa Majesté remène aux Cairotes vainqueurs la Coupe Royale qu'ils gagnent avec une avance totale de 44 points. La seconde manche de cette Coupe sera jouée à Alexandrie cet automne.

Il est plus de deux heures et M. Schott nous transmet de la part de Sa Majesté une nouvelle qui nous comble de joie: Le match à Inchass sera traditionnel et aura lieu en 53 dans ce pavillon, et c'est en souhaitant meilleure chance aux Alexandrins que Sa Majesté nous quitte.

Visite au Domaine Royal d'Inchass

Dès 5 heures 1/2, les premiers réveillés commencent à circuler d'une tente à l'autre, et en moins d'une heure, tous sont debout; quelques uns sont dans l'eau et prennent un bain des plus vivifiants, d'autres font une marche et vont visiter l'aérodrome privé qui comprend quatre pistes où les plus grands avions peuvent atterrir et prendre leur vol.

A 8 heures, les cars reviennent avec les dames, et Hassan Youssef Bey, inspecteur en chef du domaine, entraîne tout le monde sous la grande tente pour prendre le petit déjeuner. Chacun est prié de déposer dans les cars ses effets personnels et nous commençons la visite par le stand de tir. Les descendants de Guillaume Tell ont un peu de fierté devant la belle réussite de ce stand, en pensant à la collaboration égypto-suisse qui y a contribué.

Tout est mathématique, l'orientation calculée, les distances prévues pour tous les sports, depuis le tir aux pigeons jusqu'aux tirs à l'arme de guerre à 300 mètres. Là aussi, le confort moderne, l'utile et l'agréable ont été réunis en un tout qui touche à la perfection.

De là, les cars nous emmènent à travers le Domaine qui est d'une superficie de 4.500 feddans; il a une population d'environ 4.500 habitants et comprend 14 ezbehs. L'aménagement des terres a commencé en 1923. Le jardin des cactus est notre premier arrêt sur un chemin qui nous montrera tout ce que peuvent la volonté et la patience dans un désert et un marais. Sous les Hautes Directives de Sa Majesté, partout les réformes et les progrès sociaux ont été faits par le développement du Domaine, et, nous pensons aux efforts, que ceux

qui sont à la tête de cette tâche immense, ont accompli journellement, pour arriver aux résultats actuels. La réception que nous ont offerte les garçons de l'école rurale est une excellente démonstration de culture physique, et de mouvements d'ensemble où petits et grands, ainsi que leur moniteur, sont à féliciter pour les résultats obtenus.

Nous visitons les enclos des gallinacés qui sont très modernes. Ils peuvent contenir 3.000 poules et les couveuses ont une capacité de 18.000 et de 24.000 œufs. C'est une véritable station expérimentale où tout est contrôlé et dosé pour arriver à un résultat parfait.

Il en est de même des enclos

des dromadaires, de ceux des chevaux qui ne contiennent que des bêtes sélectionnées et de pure race. La netteté de leur ligne, la puissance de leur course nous font regretter le temps des lointaines cavalcades. Le musée nous montre différentes selles et harnachements anciens et modernes, ainsi que l'évolution des lignes du pur-sang arabe. Nous faisons un arrêt aux vergers d'El Gabal qui sont d'une superficie de 1.000 feddans. Il y a 30 ans, ces terres étaient incultes et sablonneuses, le travail, l'eau, la volonté en ont fait à ce jour une merveille où bois précieux, fruits rares, mangues et agrumes poussent à profusion. Une légère collation servie sous les arbres nous permet de goûter la saveur exceptionnelle de ces oranges. Mais les meilleures choses doivent prendre fin, le temps a passé si vite que nul ne croit qu'il est midi; le retour s'impose et dans un dernier regard aux parcs des gazelles puis des autruches, les pavillons de tir, du jeu de quilles, la piscine et le Pavillon Royal, les cars accablent leur vitesse nous emportent vers la Capitale. C'est de tout coeur que les quilleurs remercient Sa Majesté, qui dans Sa Bienveillante Sollicitude, nous a donné la possibilité de jouir d'une si parfaite soirée et d'avoir le plaisir de jouer pour la belle coupe mise en compétition et qui porte Son sceau.

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE DU JEUDI 8 AU MERCREDI 14 MAI 1952. JEUDI Il est plus glorieux de se vaincre soi-même que de vaincre les autres. Scudéry VENDREDI La bonne politique, c'est la franchise et la probité. Addison SAMEDI Quiconque peut panser ses blessures est à moitié guéri. Proverbe DIMANCHE Lorsqu'on part d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. Jony LUNDI Partout où l'on peut vivre, on peut bien vivre. Marc-Aurèle MARDI Elevez votre âme si haut que l'offense n'arrive pas jusqu'à elle. Descartes MERCREDI Le plus grand désir de se justifier nuit souvent plus qu'il ne sert. Fénelon

Chronique commerciale

LE JAPON SUBMERGE LES MARCHES MONDIAUX

Le commerce d'exportation japonais a pu récupérer en 1951 une grande partie des positions qu'il avait perdues pendant et après la guerre. D'après les communications du ministre des finances, les exportations se montaient en 1950 à 298 milliards de yens (820 millions de dollars) et ont atteint en 1951 491 milliards de yens (1,36 milliard de dollars). Pendant la même période, les importations ont passé de 970 millions de dollars à 2 milliards. Au premier rang des produits exportés, il faut signaler les tis-

sus de coton; suivent les produits métallurgiques, les textiles artificiels et les soieries. Malgré le déficit du bilan commercial, le Japon a un bilan de paiements actif et l'excédent de devises, d'après la banque d'Etat japonaise, se monte à 335 millions de dollars. Si l'industrie japonaise a déjà marqué un point en 1951, c'est en 1952 qu'elle prendra véritablement son essor. A une époque où un certain nombre de filatures en Angleterre, dans le Lancashire, en ont été réduites à fermer leurs portes et à licencier leurs ouvriers, les importateurs japonais ont commandé des dizaines de milliers de fuseaux en Amérique pour équiper leurs nouvelles filatures.

Au cours de cette année, le Japon aura atteint son volume d'avant-guerre quant à l'exportation du coton. A Londres, des chemises japonaises peuvent être achetées à meilleur prix que celles qui sont fabriquées à Nottingham ou à Manchester. A l'heure actuelle déjà, le Japon exporte plus de textiles que l'Angleterre. En ce qui concerne l'industrie de la céramique et la manufacture de la porcelaine, les Japonais fabriquent des séries de vaisselle de table d'usage courant, de deux tiers moins cher que l'Angleterre et l'Amérique.

Il existe à Kobé, capitale industrielle du Japon, une fabrique de porcelaine dont la marque commerciale est l'image d'un ne typique beauté anglaise; on évite soigneusement de mentionner le Japon comme pays d'origine. Lors d'une exposition de marchandises japonaises, qui eut lieu récemment en Angleterre, lesquelles sont exportées en masse vers les pays du Commonwealth, on pouvait voir des bicyclettes pour le prix de 60 fr. suisses, des thermos à 1 fr. 90, des chaussures à 8 fr. 50, des rasoirs électriques à 42 fr., des services à thé comprenant 25 pièces diverses pour 7 fr. 50. Bon nombre de produits japonais induisent en erreur en portant des marques de fabrication anglaises connues.

La presse conservatrice anglaise ne voit qu'une possibilité pour repousser la marée des produits japonais: la renforcement des syndicats au Japon, qui ont perdu toute leur signification sous le règne du général Mac Arthur, la hausse des salaires, l'amélioration des conditions de travail, des vacances payées et d'autres avantages qui obligeront les industriels nippons à augmenter leurs prix. Actuellement, un ouvrier qualifié japonais gagne 160 fr. par mois pour une semaine de 50 heures de travail!

Des commerçants des pays du Proche-Orient, de l'Inde, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui sont liés par des contrats à long terme pour l'achat de produits anglais, s'arrachent aujourd'hui les cheveux quand ils se rendent compte qu'ils pourraient se procurer au Japon des marchandises semblables en tous points aux échantillons anglais, pour une fraction du prix qu'ils doivent déboursier en Angleterre. Grâce à une politique d'investissements américaine, consciente de son but, le Japon réussit à mettre sur pied en un temps

Concert André Guetta

Nous signalons avec plaisir le récital de violon qui sera donné par le jeune et talentueux violoniste ANDRE GUETTA, prix du Conservatoire National de Paris et Professeur au Conservatoire d'Alexandrie, au « Lycée Français », le 10 mai 1952 à 6 h. 30 p.m. L'intérêt de ce récital est d'autant plus grand, que le Mo. F. Guarino, directeur du Conservatoire d'Alexandrie, musicien de grande valeur, prête son concours en tenant la partie du piano. Le programme comporte le concerto de Glazouov et le Kaddish et Tzigane de Ravel. La collaboration de deux musiciens de valeur dans un seul programme, assure d'un événement musical sans pareil pour Alexandrie.

KHEDIVIAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE-MARSEILLE-GENES (via Naples) par le s.s. "EL MALEK FOUD" Prochains départs: Vendredi 9 Mai, Vendredi 23 Mai, Vendredi 6 Juin, Vendredi 20 Juin, etc. etc. ALEXANDRIE-BEYROUTH par le s.s. "EL MALEK FOUD" Prochains départs: Lundi 5 Mai, Lundi 19 Mai, Lundi 2 Juin, Lundi 16 Juin, etc. etc. ALEXANDRIE-NEW-YORK (via Beyrouth - Naples - Gènes) Prochains départs: s/s « MOHAMED ALI EL-KEBIR » 20 Mai, s/s « KHEDIVE ISMAIL » 17 Juin, s/s « MOHAMED ALI EL-KEBIR » 15 Juillet, etc. etc. (R.C.A. 16708)

Les produits pharmaceutiques SANDOZ sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE)

BANQUE OTTOMANE FONDEE EN 1863 CAPITAL Lst. 10.000.000 VERSE Lst. 5.000.000 LONDRES, MANCHESTER, PARIS, MARSEILLE, ISTANBUL, CASABLANCA. Agences en Egypte: ALEXANDRIE, LE CAIRE, MOUSKY, PORT-SAID, ISMAILIA, PORT-TEWICK, MANSOURAH, MINIEH, MEHALLA-KEBIR, FAYOUM. Au Soudan: KHARTOUM, PORT-SOUDAN, OMDURMAN. Agences dans toutes les principales villes de: Turquie, Chypre, Irak, Palestine, Jordanie. La BANQUE OTTOMANE traite toutes opérations de Banque, Service de coffres privés disponibles auprès des Agences d'ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID, PORT-TEWICK, ISMAILIA. L'Agence d'Alexandrie dispose également d'un «Service Spécial de Nuit pour dépôt de numéraire, documents, etc...» à l'usage de sa clientèle, sans frais. R.C. Alex. 143. R.C. Caïre 11463.

CREDIT LYONNAIS

IONIAN BANK LIMITED FONDEE EN 1839 CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000 CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000 FONDS DE RESERVE £ 200.000 DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE: 7, Rue Adib - R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha - R.C. 75951 AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M NIEH, TANTAH, ZAGAZIG LONDRES - GRECE - CHYPRE

BANQUE D'ATHENES SOCIETE ANONYME Siège Social à ATHENES. Adr. Télégr.: BANKATEN Etablie en Egypte depuis 1896. 84 AGENCES EN GRECE EGYPTE: ALEXANDRIE, LE CAIRE, PORT-SAID, ANGLETERRE: LONDRES, 22 Penchurch Street, CHYPRE: LIMASSOL, NICOSIE, FAMAGUSTA, ETATS-UNIS: NEW-YORK: Bank of Athens Trust Co. 205 West 33rd Street. AFRIQUE DU SUD: JOHANNESBURG: The South African Bank of Athens Ltd. - 116, Marshall Street. Correspondants dans les principales villes du monde. Exécution de toute opération de Banque en général. Régistre du Commerce Alexandrie: 488 - Le Caïre: 410 - Port-Saïd: 148

LA GUERRE DES CUBES

Il s'est déjà vu bien des guerres dans ce monde et pour des motifs les plus divers: la soif d'expansion et de domination, l'espace vital et les colonies, le besoin d'indépendance, les femmes et les richesses. Mais par contre, celle que causent actuellement les cubes de bouillon au poulet, est d'un nouveau genre. Pour dire la vérité, il ne s'agit pas là d'une guerre proprement dite, mais d'un conflit sans lieu précis - dont les belligérants sont, d'une part, la douane italienne, et de l'autre les contrebandiers, en grande partie également italiens. La Suisse n'a à faire avec la chose qu'en tant que productrice des cubes en question et beaucoup de Suisses commencent à se demander, dans ce conflit, ne violent pas les lois en vigueur. Ce conflit commença

il y a un an déjà et d'une manière facile à prévoir. En procédant à la visite d'usage à l'entrée des voyageurs suisses se rendant en Italie, les douaniers trouvent dans les élégants sacs des dames, dans les poches des ouvriers, dans les paniers des paysannes, dans les valises des touristes, deux ou trois cubes du dit concentré de bouillon. Ils s'y attachent au début pas plus d'importance, pensant qu'il s'agit là d'un article que les gens emportent volontiers de Suisse, tels une tablette de chocolat ou un paquet de cigarettes.

étaient écoulés avec une impressionnante facilité. Et finalement, on découvrit - en Italie naturellement - une loi datant de 1935, laquelle, pour des raisons d'hygiène, interdit la production et l'importation de concentrés et de cubes d'un pour cent de matière grasse supérieure à 5%; elle va plus loin encore en interdisant absolument la production et l'importation de cubes de bouillon au poulet, alléguant que l'on ne peut certifier la qualité de la viande employée à leur préparation. Ceci était vrai - et ajoutons en 1935 - époque où la technique de préparation des cubes était beaucoup plus élémentaire qu'à présent; mais cela est aujourd'hui ridicule, lorsqu'on sait que les procédés modernes permettent d'ajouter un pourcentage de matière grasse à volonté, en donnant outre cela l'absolue garantie du lait contrôlé. Mais jusqu'à aujourd'hui, en Italie - et nous nous gardons bien d'intervenir dans les affaires d'autrui - cette loi n'a pas été modifiée; et comme les cubes en question provenant de Suisse contiennent un pour cent de matière grasse allant de 22 à 25%, les portes doivent rester fermées. Les portes, oui, mais non les fenêtres; et celles-ci sont les innombrables trucs des contrebandiers, grands et petits, de la cachette sous la chemise au ventre, à la poitrine, voire même à la grossese artificielle, au transport par tous les moyens possibles et imaginables.

Coordination des Congrès Internationaux des Sciences Médicales

A Genève s'est réunie la 2me Assemblée générale du Conseil pour la coordination des congrès internationaux des sciences médicales. Créée en 1949, à Bruxelles, cette association internationale a pour objet de faciliter les échanges d'idées et de connaissances scientifiques, dans le domaine médical, en assurant la continuité et la coordination de ces congrès internationaux et en diffusant leurs travaux. Elle est ouverte aux organisations non gouvernementales de caractère mondial, présentant une activité d'ordre médical.

pli pour leur coordination, des réunions restreintes, ou à symposiums, dans lesquelles des savants appartenant à des disciplines différentes examinent des sujets qui se trouvent placés à la limite de diverses disciplines. Le conseil a enfin suggéré de renforcer la valeur didactique des congrès, en organisant à leur occasion des cours supérieurs, auxquels des personnalités pourraient faire des conférences sur des thèmes de leur compétence particulière. Une autre initiative du conseil tend à favoriser les jeunes dans leurs recherches, en leur accordant des subventions.

L'assemblée a été ouverte par le professeur J. Maisin (Belgique), vice-président, qui excusa l'absence du président, le Dr. E. Debré (France), empêché. Après avoir salué les représentants des autorités genevoises et les quelque cent éminentes personnalités, délégués ou observateurs, du monde des sciences médicales qui participent à ce congrès, M. Maisin a relevé que les premiers pas de ce conseil avaient été guidés par l'UNESCO et l'OMS, et que c'était pour rendre hommage à cette dernière organisation, dont le siège est à Genève, qu'il a été décidé de tenir dans cette ville l'assemblée du jour.

Il est d'autre part apparu au conseil qu'il serait utile, en vue du développement de la science médicale mondiale, de voir cette organisation élargir son champ d'action, en s'intéressant, dans le cadre de la coordination des congrès, à des activités à long terme.

Puis M. P. Dorolle, directeur général par interim de l'OMS et le professeur P. Auger, directeur du Département des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, ont apporté à l'assemblée les vœux de succès de ces deux organisations.

On connaît la magnifique et généreuse initiative du docteur Vauthier de Leysin qui après avoir créé le Sanatorium universitaire suisse, est en bonne voie d'y ajouter à Leysin également, un sanatorium universitaire international en faveur duquel une quinzaine de pays se sont prononcés déjà affirmativement et pour lequel les Chambres fédérales ont voté un premier crédit de 500.000 fr. L'attribution en automne dernier, du Prix Nobel de la Paix, qui s'en est allé au grand leader syndicaliste français Léon Jouhaux, aurait été un sérieux atout dans l'initiative du Dr. Vauthier qui reste candidat pour cette année. Une autre réalisation particulièrement importante, est en voie de réalisation actuellement celle de la création de la fondation du dit sanatorium international, fondation expressément prévue par l'arrêté fédéral qui subordonne à sa constitution définitive le versement des premières annuités de la subvention fédérale. Toutes choses seront ainsi bien au point et il serait possible que, cet automne déjà, la grande oeuvre du Dr. Vauthier soit une belle et bonne réalité. Il est inutile de souligner l'honneur qui en résultera sur tout notre pays. Le Sanatorium international de Leysin sera en effet, comme son frère cadet, le Sanatorium suisse, une véritable université où les étudiants malades peuvent continuer leurs études valablement jusque, et y compris le doctorat, alors qu'auparavant les longs mois passés à l'attitude étaient littéralement perdus pour eux.

Le Sana Universitaire International de Leysin

Après la nomination des vice-présidents: les professeurs Velter (France), G. Franconi (Suisse), de l'Association internationale de pédiatrie et Fleming (Grande-Bretagne), et la nomination de nouveaux membres du comité exécutif, l'assemblée a pris connaissance du rapport du président de ce comité, M. Maisin (Belgique), qui passe en revue les activités du COCISM depuis sa fondation. Il souligne les sérieux avantages qu'il y a à resserrer les contacts avec les organisations médicales, actuellement au nombre de 34, une dizaine de nouvelles associations demandant leur adhésion, fait état des congrès internationaux des sciences médicales tenus en 1950 et 1951 et du travail accom-

plé pour leur coordination, des réunions restreintes, ou à symposiums, dans lesquelles des savants appartenant à des disciplines différentes examinent des sujets qui se trouvent placés à la limite de diverses disciplines. Le conseil a enfin suggéré de renforcer la valeur didactique des congrès, en organisant à leur occasion des cours supérieurs, auxquels des personnalités pourraient faire des conférences sur des thèmes de leur compétence particulière. Une autre initiative du conseil tend à favoriser les jeunes dans leurs recherches, en leur accordant des subventions.

LA SAISIE DE CORRESPONDANCE REDACTIONNELLE EST ILLEGALE

La Cour Suprême du canton de Berne a prononcé un jugement significatif en ce qui concerne la saisie de correspondance rédactionnelle. La rédaction du «Schweizerischer Beobachter» avait fait savoir à l'autorité tutélaire d'une commune de l'Oberland bernois qu'une plainte avait été déposée contre elle en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions, précisément celui de son président, à l'égard d'un paysan de la localité, plainte poursuivie de pièces à l'appui. Le nom de l'agriculteur avait été indiqué à cette autorité afin qu'elle puisse mettre cette affaire au clair et en faire rapport au «Beobachter». Le «Beobachter» n'indiquait pas ses sources. Le président de l'autorité tu-

lulaire se jugeant atteint dans son honneur par les reproches mentionnés dans la lettre du «Beobachter» a porté plainte contre l'agriculteur qu'il supposait être l'auteur de ces accusations. Le président du tribunal bernois compétent a engagé une poursuite pénale et a fait saisir par le Parquet de Bâle, dans les locaux du «Beobachter», la correspondance rédactionnelle relative à cette affaire. M. E. Koenig, rédacteur du «Schweizerischer Beobachter» invoquant l'article 27 du code pénal suisse relatif à la responsabilité de la presse, s'est élevé contre cette procédure judiciaire. La Chambre d'accusation de la Cour Suprême du canton de Berne, a constaté que l'article en question ne pouvait pas être appliqué dans ce cas parce que le délit n'avait pas été commis au moyen de la presse. Mais elle a déclaré illégale la saisie de la correspondance opérée à la rédaction du «Beobachter» parce que cette procédure judiciaire violait les secrets d'une rédaction garantis par la liberté de la presse.

Bière TUBORG Brune et Blonde

L'arôme MAGGI améliore la saveur de vos mets à PT. 15